



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme. Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général
	Mme Magali, BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Alexandre DUNAND, M. Jordane FONTAINE, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Martin STAUB
Excusés :	M. Lory GENOUD, M. Didier JACCARD
Procès-verbal :	M. Fabrice LOSEGO

M. le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres ainsi qu'à Monsieur Dupraz, responsable de la filière "Génie civil" de l'Hepia.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Présentation du travail des élèves de l'Hepia (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) par M. Pierre-André Dupraz sur la route de contournement de Soral**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017**
3. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 5'000'000.—prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)**
4. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.—à chaque nouvelle place de crèche créée**
5. **Bilan des fêtes des promotions et du 1er août**
6. **Propositions et questions individuelles**
7. **Communications de l'exécutif**

### **1. Présentation du travail des élèves de l'Hepia par M. Pierre-André Dupraz**

**M. Dupraz** dit que l'Hepia regroupe le TEC de Genève et l'école d'ingénieur de Lullier, avec l'avantage de faire collaborer étroitement sciences grises et sciences vertes. L'Hepia compte environ 1100 étudiants, dont 100 dans la filière "Génie civil" dont est responsable M. Dupraz, lequel a fait toute sa carrière dans le domaine du bois. Le génie civil désigne tout ce qui a trait à la construction, à l'ouvrage d'art, au bâtiment, mais plus précisément à l'hydraulique urbaine, à la géotechnique et à la renaturation. Le cursus de l'école dure trois ans, avec des ateliers qui permettent aux élèves de mettre en pratique les enseignements reçus. Un de ces ateliers a donc porté sur la route de contournement de Soral.

Outre les ateliers, les élèves doivent réaliser un projet de fin d'étude pour lequel ils disposent de deux mois. L'école est d'ailleurs dans une recherche constante de ces sujets à plancher, et doit souvent aller les chercher à l'extérieur du Canton. Certains projets sont menés en parallèle ou en marge des projets officiels, mais ne doivent pas former doublon avec ce qui se fait dans les bureaux professionnels.

**M. Dupraz** dit que la question de l'impact sur l'environnement ne représente que 4 heures d'enseignement sur 16 semaines, et que cette problématique (par exemple, l'étude du bruit) est donc peu prise en compte dans les projets des étudiants.

**M. Dupraz** dit que les ateliers sur la route de contournement de Soral ont planché sur le tracé déjà existants. Les étudiants se sont donc bornés à proposer des variantes à ce tracé initial.

Il y a trois types d'atelier :

- L'atelier EIE (qui regroupe les étudiants en architecture de troisième année)
- L'atelier CEN (les étudiants en architecture du paysage de deuxième année)
- L'atelier GC (les étudiants en génie civil de deuxième année)
- 

**M. Dupraz** dit que ces étudiants, bien que de troisième et dernière année pour la filière architecture, manquent d'expérience et ont tendance à oublier parfois l'essentiel d'un projet. Ainsi ont-ils d'abord proposé une route de contournement sous la forme d'une autoroute à grande vitesse ! Il a donc fallu les recadrer. Mais même alors, les étudiants ne se sont pas trop souciés de savoir quelle parcelle la route allait traverser, ce qui aboutit à des trajectoires assez rectilignes et directes.

Par contre, l'étude des sols et leur effets sur le type de chantier ont été sérieusement étudiés par les élèves.

La mise en forme laisse parfois à désirer, car les élèves ont tendance à sous-estimer l'aspect esthétique de leur solution. La collaboration avec un paysagiste d'une autre filière peut combler ce défaut.

**M. Dupraz** montre ensuite quelques diapositives rendant compte des résultats des dix

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

groupes de travail.

**Mme Jaggi** demande si les élèves prennent en compte le facteur financier.

**M. Dupraz** répond que vu le temps qui leur est imparti, ce n'est pas possible. Même pour des professionnels, définir le coût financier d'un projet exige de longs jours de travail.

**M. Grept** demande ce qui distingue le travail des étudiants d'une étude de faisabilité.

**M. Dupraz** dit que les étudiants proposent avant tout des idées, et que ces idées doivent être ensuite validées par un bureau d'ingénieurs qui se prononcera sur leur faisabilité. En effet, en 4 fois 16 heures, en supposant qu'il est capable de mener le projet jusqu'à son terme, un étudiant n'a pas le temps matériel de s'acquitter du travail effectué dans des conditions normales par un professionnel. C'est donc plus une question de temps imparti plutôt que de compétences, car les élèves de troisième année ont les compétences pour terminer un projet.

**Mme Fontaine** demande si la commune peut utiliser un des dix projets réalisés par les étudiants.

**M. Dupraz** répond que c'est possible à condition de nommer l'auteur du projet sélectionné.

**Mme Jaggi** demande si la problématique des surfaces d'assolement a été prise en compte par les étudiants.

**M. Dupraz** répond qu'il n'est pas un spécialiste de l'environnement, et qu'il faut pour le savoir s'adresser à Mme Guiné, responsable de l'atelier EIE. M. Dupraz se propose de transmettre les questions des conseillers, s'il y en a.

**M. Dunand** demande si les solutions préconisées par les étudiants peuvent s'étendre au-delà des frontières du Canton, et notamment en France voisine.

**M. Dupraz** répond que pour cela, il faudrait que les étudiants maîtrisent les normes légales en vigueur chez nos voisins français, ce qu'on ne peut pas leur demander dans le cadre d'un simple atelier. Cela dit, avec l'aide d'un intervenant qui maîtriserait ces questions et en informerait les étudiants, c'est possible.

**M. Dupraz** rappelle que les projets qui intéressent l'école doivent regrouper à la fois une problématique transport-mobilité et une problématique construction.

La présentation de M. Dupraz est terminée. Le Conseil municipal remercie M. Dupraz

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

qui quitte la salle.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017**

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**3. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 5'000'000.—prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)**

Aucune opposition.

**4. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.—à chaque nouvelle place de crèche créée**

Aucune opposition.

**5. Bilan des fêtes des promotions et du 1er août**

**Mme Dougoud** demande si les verres consignés et destinés à la bière ont été utilisés aux promotions. Elle aimerait également connaître la quantité de bière vendue.

**M. Grept** répond que seuls des verres compostables ont été utilisés. Concernant les quantités vendues, M. Grept indique qu'en l'absence de ticket de caisse et de liste des prix, il est difficile de savoir ce qui s'est vendu. Cela dit, en comptant ce qui reste du stock des boissons, il pourra avancer un chiffre approximatif. Il rappelle que les boissons ont été vendues au prix coûtant, sauf les bières qui l'ont été avec une petite marge.

**M. le président** dit que d'ici à deux ans, le nombre des habitants de Soral aura significativement augmenté et que les quantités devront être adaptées au vu de cette augmentation.

**M. Grept** propose la création d'un comité des fêtes, afin d'éviter à l'avenir des approximations dans l'organisation des manifestations.

**M. le président** rappelle que l'organisation des fêtes des promotions et du 1er août est du ressort du Conseil municipal, et qu'il n'est pas prévu d'aides extérieures au Conseil.

**Mme Jaggi** dit qu'il a manqué des discussions préalables autour de l'organisation des

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

fêtes.

**Mme Dougoud** dit qu'elle avait tenté de soumettre ce sujet à la discussion lors des séances des Conseils municipaux, mais que la discussion espérée n'avait finalement pas eu lieu. Elle propose donc de prévoir à l'avenir des réunions spécifiques en marge du Conseil, dans le cadre de la commission des loisirs.

**M. le président** rappelle qu'une commission, pour être véritablement efficace, se doit d'enregistrer un minimum d'absentéisme. C'est d'autant plus vrai que le nombre d'habitants augmentant, il y aura de plus en plus de travail.

**M. Dunand** appuie la proposition de M. Grept concernant la création d'un comité des fêtes, et souhaite pour sa part que ce comité intègre des collaborateurs externes au Conseil. Concernant les fêtes récentes, il dit que les responsabilités n'ont pas été clairement distribuées.

**Mme Dougoud** dit qu'elle ne s'est pas sentie suffisamment soutenue pour ce qui est de l'organisation de la fête des promotions. Concernant la distribution des rôles, elle avait envoyé des messages électroniques aux intéressés sur base des décisions prises au Conseil.

**M. Grept** dit que visiblement, cela n'a pas suffi.

**M. G. Fontaine** dit qu'un procès-verbal de la fête des promotions 2015 existe et aurait pu servir de plan de route à la fête de cette année, et qu'en outre, les problèmes rencontrés cette année semblent porter surtout sur des détails dont il lui semblait qu'ils se régleraient d'eux-mêmes.

**Mme Jaggi** dit qu'elle a passé beaucoup de temps à trier les restes de nourriture après la fête.

**Mme Fontaine** dit que la prochaine fois, il faudra discuter aussi de la question des restes de nourriture, afin qu'il y ait le moins possible de gaspillage.

**MM. Grept et Dunand** réitèrent leur souhait de voir un comité des fêtes se créer, avec des collaborations extérieures au Conseil, et proposent de réfléchir à la question dans la perspective d'un vote. M. Grept dit que M. Genoud, absent aujourd'hui, semblait lui aussi intéressé par cette solution.

**M. le président** dit qu'il serait judicieux d'interroger des communes voisines, Cartigny ou Avully par exemple, pour savoir comment elles procèdent en de pareilles circonstances.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

**Mme Jaggi** dit qu'à Cartigny, pour le Noël des aînés, c'est le Conseil municipal qui s'occupe de préparer et de servir les repas.

**Mme Fontaine** dit qu'au-delà des soucis d'organisation, elle a reçu de très bons retours de la population qui semble avoir apprécié la fête.

**M. le président** dit qu'à l'avenir, le président de la commission intéressée devra convoquer une séance préparatoire afin de discuter de l'organisation de la fête dans ses détails. Il dit que la fête des promotions, qui n'a lieu qu'une fois tous les deux ans, mérite que les membres du Conseil s'y investissent de façon pleine et entière.

**M. le président** tient également à féliciter les pompiers pour la bonne tenue et la réussite totale de la fête du 1er août.

**M. Dunand** dit que la taille de la tente devra être revue à la hausse pour l'année prochaine, car il y aura plus de monde.

#### **6. Propositions et questions individuelles**

##### Cuisines scolaires

**Mme Dougoud** aimerait savoir où en est le projet des cuisines scolaires.

**M. le président** dit que la paroisse n'a toujours pas envoyé de réponse. Le projet est donc pour le moment à l'arrêt.

**M. G. Fontaine** dit qu'il va relancer les responsables de la paroisse pour obtenir une réponse.

##### Panneau d'affichage libre

**M. Hafner** propose de créer un panneau d'affichage libre pour la population, qui pourrait servir à placer des annonces privées.

**Mme Dougoud** dit que ce sujet avait été écarté par un vote du Conseil municipal en son temps, mais que depuis, elle a reçu de nombreuses remarques de la part de la population allant dans le sens de la proposition de M. Hafner.

**M. J. Fontaine** rappelle que le Conseil s'était prononcé en faveur d'un panneau virtuel sur le site de la commune, car il serait alors plus facile de surveiller la teneur des annonces.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

Site Internet de la commune

**Mme Barthassat** demande où en est le site Internet de la commune.

**M. Revillet** dit qu'il y travaille en collaboration avec le développeur, et que cela avance bien. Il y aura notamment la possibilité de louer les salles en ligne (la salle communale, par exemple).

Manifestation champenoise autour du terroir

**M. Dunand** aimerait savoir ce qu'il en est de la manifestation intercommunale autour du terroir champenois que les communes de la Champagne souhaitent organiser, d'après ses informations.

**Mme Jaggi** dit que la proposition émane de la commune d'Avusy mais qu'elle n'a pas soulevé beaucoup d'adhésion jusqu'à présent. Le projet est donc en suspens.

Modèles de délibération

**M. Dunand** aimerait savoir si les modèles de délibération qu'aurait reçu la commune pourraient être distribués aux conseillers municipaux.

**M. Revillet** répond que c'est possible et que ce sera fait le lendemain.

Panneaux indicateurs

**M. Dunand** propose que la commune installe dans ses rues des panneaux indicateurs comme il en existe dans d'autres communes, afin de mieux diriger les visiteurs vers les lieux importants du village, église, école, viticulteurs, brasseries, lieux culturels, etc.

**M. le président** dit que c'est aux commissions concernées d'en discuter afin de parvenir à une proposition qui pourrait être ensuite présentée et débattue au Conseil municipal.

Abris-bus

**M. Dunand** propose de profiter des travaux qui vont durer deux ans pour déplacer l'arrêt de bus à l'entrée du village, afin de pouvoir ensuite lui adjoindre un abris-bus, lequel ne peut être installé à l'emplacement actuel pour cause de manque de place.

**Mme Jaggi** dit qu'elle compte rencontrer Monsieur Gulyas pour en discuter.

**M. le président** rappelle que le coût de l'abris-bus ainsi que son entretien sont à charge de la commune. Il faudra donc bien y réfléchir.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

Route de contournement

**M. Grept** a envoyé un message électronique à tous les conseillers au sujet de la récente décision du Grand Conseil d'accepter un crédit d'étude d'un montant de CHF 300'000.— pour la route de contournement du village. Tous les points de cette communication ne pourront être traités ce soir, mais il aimerait au moins discuter de l'éventuelle publication d'un tout-ménage destiné à informer la population de Soral de la décision du Grand Conseil.

**M. le président** demande si les CHF 300'000.-- représentent une enveloppe à utiliser de suite ou si cette somme va être mise au budget 2018.

**M. Dunand** dit que cette somme pourra être utilisée à partir de la date de l'entrée en vigueur, qu'il ne connaît pas.

**M. Grept** dit que le DETA a déclaré ne pas avoir besoin de cette somme pour faire l'étude. M. Grept en déduit que le DETA n'est pas pressé d'avancer dans le projet et c'est pourquoi il propose de prendre contact avec sa direction afin de mettre en place un calendrier, avec des rencontres régulières pour s'assurer du suivi de l'étude.

**M. Dunand** précise, après vérification, que la somme de CHF 300'000.-- est bien mise au budget 2018.

**M. le président** dit que dans ce cas, cette somme ne peut être utilisée sans le vote préalable du budget.

**M. Dunand** dit que le DETA a l'obligation de rendre des comptes sur l'avancement de l'étude, bien qu'il n'y ait pas de délai prévu. Egalement, une étude d'opportunité n'est plus justifiable de la part du DETA à partir du moment où le Grand Conseil l'a mandaté pour faire une étude de faisabilité.

**M. Grept** dit que selon des estimations discutées au sein du Grand Conseil, la route de contournement ne pourra être prête avant 4 ans pour les plus optimistes, 10 ans pour les autres.

**M. Dunand** dit que cela dépend de la motivation du Conseil d'Etat.

**M. Grept** dit qu'il va rédiger un texte pour le tout-ménage et l'envoyer aux autres membres du CM afin de recueillir les éventuelles remarques ou propositions de modification. Ce texte inclura notamment la position des rapporteurs ainsi que celle des différents partis dans les débats.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

**M. le président** propose de faire une lettre d'information plutôt qu'un tout-ménage.

#### **7. Communications de l'exécutif**

**M. G. Fontaine** dit que le contrat de la cabine téléphonique du village est arrivé à son terme, et que la cabine, délivrée de ses inscriptions, va être transformée en lieu de dépôt et d'échange de livres, d'après une idée de M. Hafner.

**Mme Jaggi** a différentes communications :

- a. Elle va demander à M. Gulyas de mettre toute la route de Rougemont en zone bleue.
- b. La commune vient d'acheter un radar pédagogique qui comptera également le nombre de véhicules. Il sera d'abord installé route de Rougemont suite à la demande d'un habitant, et pourra ensuite être installé à d'autres endroits.
- c. La commune va mandater deux entreprises afin qu'elles dressent un devis concernant la rénovation de la place de jeux.

**M. le président** demande que le devis soit prêt assez rapidement afin de le mettre au budget de l'année prochaine.

- d. Il est question de déplacer la benne verte à ordures qui se trouve actuellement sur une place de parking, au chemin des Noyers, derrière la déchetterie.

**Mme Dougoud** dit que l'endroit préconisé pour accueillir la benne est un lieu de jeu pour les enfants.

- e. **Mme Jaggi** dit que des jetons de présence pourraient être octroyés aux conseillers municipaux en guise de rétribution pour leur présence aux commissions. Certaines communes le font déjà.

**M. Grept** dit que c'est une bonne idée, d'autant que le travail dans certaines commissions va augmenter.

**M. Dunand** met en garde contre une application systématique de cette pratique, et renvoie à certaines communes de plus grande taille qui rémunèrent plutôt les conseillers au coup par coup, pour des travaux spécifiques tel que des rapports.

**M. le président** demande à Mme Jaggi de se renseigner plus avant sur les pratiques en la matière dans d'autres communes de la même taille.

- f. **Mme Jaggi** demande si les conseillers sont intéressés par le nouveau spectacle de la Revue de cette année, auquel ils sont cordialement invités.

- g. **Mme Jaggi** communiquera les dates prochainement.

**M. le président** distribue le rapport administratif et financier 2016 à tous les conseillers présents.

Il passe la parole à M. Dunand, qui a une communication à faire.

**M. Dunand** annonce qu'il commence son nouveau travail en tant qu'économiste à

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

l'assemblée ordinaire de l'ACG le 1er octobre. Il remercie le Conseil pour les deux années écoulées et une collaboration fructueuse qui lui a procuré beaucoup de satisfaction.

Applaudissements.

**M. le président** remercie chaleureusement M. Dunand au nom du Conseil et lui souhaite bon vent.